



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD  
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY**

**AVIS PUBLIC**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

1. **QUE** lors d'une séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le conseil de la Municipalité de Chambord a adopté, par la résolution 11-329-2022, le règlement numéro 2022-743 intitulé : « *Règlement abrogeant le règlement 2013-527 pour le vote par correspondance* »;
- 2- **QUE** le règlement 2022-743 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ A CHAMBORD, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.**

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Valérie Martel

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Valérie Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h le seizième jour de novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat seizième jour du mois de novembre de l'an deux-mille-vingt-deux.



Valérie Martel

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe